

N°2021-03/12B

**Objet : APPEL A PROJET TIERS-LIEUX LABELLISES DE LA REGION OCCITANIE-PYRENEES-MEDITERRANEE.**

L'an deux mille vingt et un, le 03 Mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

|  |    |               |                     |   |
|--|----|---------------|---------------------|---|
| <b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b> | 10 |               | <b>Pour :</b>       | 9 |
| <b>En exercice :</b>                           | 9  | <b>Vote :</b> | <b>Contre :</b>     | 0 |
| <b>Présents :</b>                              | 9  |               | <b>Abstention :</b> | 0 |

**Présents :** François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Christophe MANAS

**Date de convocation :** 24 février 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de son projet régional Occitanie 2040, la Région lance un appel à projets destiné à financer les projets de création de tiers lieux.

En effet, la Région souhaite valoriser et améliorer la visibilité de ces structures qui permettent de relever plusieurs défis auxquels doit faire face le territoire régional :

- Défis liés au développement durable (aspect environnemental et social) ;
- Défis liés aux difficultés de mobilité pour les salariés ;
- Défis liés à l'attractivité économique de nombreux territoires
- Défis liés à l'émergence d'une nouvelle économie collaborative et du manque de lieux favorisant son développement ;
- Défis liés plus largement à l'amélioration des conditions de travail à travers la mise en place de nouvelles organisations du travail dans les entreprises privées comme dans les collectivités.

Pour les projets retenus, le taux d'intervention de la Région est fixé :

- à 30 % (25% + 5% pour les Bourgs Centres) du montant des dépenses éligibles relatives à l'aménagement avec un plafond d'intervention de 350 000 €
- à 50 % pour les dépenses éligibles relatives au fonctionnement et à l'équipement avec un plafond de 15 000 €

Les projets retenus intégreront automatiquement le réseau des Tiers-Lieux labellisés et bénéficieront du programme d'actions du réseau animé par l'agence régionale AD'OCC.

La Communauté de Communes envisage de déposer un dossier candidature pour obtenir une aide financière pour l'aménagement d'un tiers-lieu au sein des caves Ecoiffier à Alénia et pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipement.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- ↳ **APPROUVE** le projet d'aménagement d'un tiers-lieu au sein des caves Ecoiffier à Alénia ;
- ↳ **DECIDE** de répondre à l'appel à projets Tiers-Lieux lancé par la Région Occitanie pour ce projet ;
- ↳ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget ;
- ↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

